

LISTE DU BOURGMESTRE

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE

Woluwe-Saint-Lambert active dans la lutte contre les violences domestiques

A l'initiative du Bourgmestre et d'Isabelle Molenberg, échevine de l'égalité des chances, Woluwe-Saint-Lambert est pionnière, elle est en effet la 1ère commune à rejoindre le réseau CEASE de **lutte contre les violences domestiques** !

En Belgique, plus d'**1 femme sur 3** sera victime de violences entre partenaires au cours de sa vie. Par-delà le drame humain, ce fléau représente aussi un **enjeu financier** en termes de protection sociale, d'accompagnement médico-légal et de perte de productivité pour les **entreprises, ce qui entraîne aussi un risque de perte d'emploi pour les victimes, qui le fragilise encore un peu plus.**

Si ces violences ont lieu dans un cadre privé, elles ont aussi des impacts notables sur tous les domaines de la vie des victimes, notamment **au travail.**

La violence conjugale: de quoi parle-t-on ?

5 formes de violence :

- ✓ Violence physique
- ✓ Violence psychologique
- ✓ Violence verbale
- ✓ Violence sexuelle
- ✓ Violence économique



Le réseau CEASE

Pour que l'environnement de travail soit un lieu de stabilité et de soutien pour des personnes victimes, le réseau CEASE propose aux entreprises d'inscrire cette thématique dans le cadre de leurs actions.

Woluwe-Saint-Lambert est la première commune belge à signer la « **Charte des entreprises engagées contre les violences domestiques** » et à rejoindre CEASE, le réseau européen d'entreprises engagées dans la lutte contre les violences domestiques, et

Dans ce cadre, le Collège, a mis en place un **plan d'actions** :

Le travail : un lieu de confiance

Faire de l'administration communale un lieu sécurisant, de ressource et de soutien pour les employés-es confrontés-es à de la violence conjugale. Modifier le règlement de travail pour permettre des adaptations d'horaires ou de temps de travail à ces circonstances particulières.

Des personnes à l'écoute

Le personnel communal compte quatre « personnes de confiance » auprès desquelles leurs collègues peuvent trouver une écoute et des conseils en toute confidentialité. Ces personnes seront habilitées à suivre le dossier d'un-e collègue victime de violences, auprès du service des ressources humaines, pour envisager d'éventuelles adaptations de ses conditions de travail.

Former et informer

6 membres du personnel communal (dont les 4 « personnes de confiance ») bénéficient d'une formation qui leur permet d'identifier les signes indiquant une personne potentiellement en situation de violence, et de l'accompagner. Des séances d'information seront organisées à l'attention de l'ensemble du personnel, pour les sensibiliser à cette problématique et les informer des moyens mis en œuvre.

Diffuser l'information

Diffuser dans les services, un kit de 3 affiches visant à interpeller, informer et conseiller les personnes victimes de violences domestiques. Une brochure informative et une carte reprenant les organisations travaillant sur cette thématique sont également mises à disposition du personnel et du public.

Étendre le réseau CEASE

La Cellule égalité des chances veillera à promouvoir le réseau CEASE auprès des entreprises et institutions situées sur le territoire de la commune, pour les inviter à rejoindre ce mouvement.

